



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE**

**S.D.I.C. 23**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 15 AVRIL 2021**

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni le jeudi 15 avril 2021, à 18 heures, en visioconférence ou audioconférence, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET. Pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles, les élus participants à la séance par visioconférence ou audioconférence n'étaient pas en mesure de signer les documents budgétaires.

**Nombre de délégués en exercice :** 202  
**Nombre de délégués présents :** 83  
**Nombre de délégués absents ou excusés :** 119

**Monsieur Antoine RENARD** Délégué de la Commune de MALLERET-BOUSSAC, est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

**MEMBRES PRESENTS**

1	COMMUNE DE	AUGE	MADAME	NICOULAUD SYLVIE
2	COMMUNE DE	AUZANCES	MONSIEUR	JAMME FABIEN
3	COMMUNE DE	AZERABLES	MONSIEUR	DESMAISON JEAN PIERRE
4	COMMUNE DE	BASVILLE	MONSIEUR	PINTON LAURENT
5	COMMUNE DE	BAZELAT	MONSIEUR	RAMBAUD PATRICK
6	COMMUNE DE	BELLEGARE EN MARCHE	MONSIEUR	BURGADA PIERRE
7	COMMUNE DE	BOSMOREAU LES MINES	MADAME	COUSSEIROUX LAURENCE
8	COMMUNE DE	BOSROGER	MONSIEUR	JOULOT JEAN PAUL
9	COMMUNE DE	BUDELIERE	MONSIEUR	LAUVERGNAT JEAN CLAUDE
10	COMMUNE DE	BUSSIERE DUNOISE	MADAME	ROBERGE CHRISTELLE
11	COMMUNE DE	CELLE DUNOISE (1a)	MONSIEUR	UCHER JEROME

12	COMMUNE DE	CHAMBON SUR VOUEIZE	MADAME	BOUCHARD MURIEL
13	COMMUNE DE	CHAMBONCHARD	MADAME	ROUFFET SYLVIE
14	COMMUNE DE	CHAMBORAND	MADAME	PIRON AUDREY
15	COMMUNE DE	CHAMPSANGLARD	MONSIEUR	DUQUEYROIX SYLVAIN
16	COMMUNE DE	CHARD	MONSIEUR	JANUEL MICHEL
17	COMMUNE DE	CHATELUS LE MARCHEIX	MONSIEUR	RIOT PHILIPPE
18	COMMUNE DE	CHATELUS MALVALEIX	MADAME	CUVILLIEZ CARENE
19	COMMUNE DE	CHAVANAT	MADAME	JOUANIE LAURENCE
20	COMMUNE DE	COMPAS (le)	MONSIEUR	CHANUDET FLORIAN
21	COMMUNE DE	COURTINE (la)	MADAME	THAUMIAUX DELPHINE
22	COMMUNE DE	CROCQ	MONSIEUR	CHESNEL GUILLAUME
23	COMMUNE DE	DOMEYROT	MADAME	OECHNER DE CONINK MAGALI
24	COMMUNE DE	EVAUX LES BAINS	MONSIEUR	SAINTEMARTINE JEAN CLAUDE
25	COMMUNE DE	FELLETIN	MONSIEUR	VANONI DOMINIQUE
26	COMMUNE DE	FLAYAT	MONSIEUR	HOUARD JEAN YVES
27	COMMUNE DE	FLEURAT	MONSIEUR	BARDET DIDIER
28	COMMUNE DE	FONTANIERES	MONSIEUR	BUSSIERE SEBASTIEN
29	COMMUNE DE	FRESSELINES	MONSIEUR	DUGENEST JEAN CLAUDE
30	COMMUNE DE	GENTIOUX PIGEROLLES	MONSIEUR	SIMONS BENJAMIN
31	COMMUNE DE	JANAILLAT	MONSIEUR	MARIE PATRICK
32	COMMUNE DE	LADAPEYRE	MADAME	AUBEAU LAUMY MARTINE
33	COMMUNE DE	LAFAT	MADAME	DUPECHER FRANCOISE
34	COMMUNE DE	LEPAUD	MADAME	LAMIGE SANDRA
35	COMMUNE DE	LUPERSAT	MADAME	ROUCHON MARIANNE
36	COMMUNE DE	LUSSAT	MONSIEUR	TORINEAU ALEX
37	COMMUNE DE	MAINSAT	MONSIEUR	SCHMIDT DAVID
38	COMMUNE DE	MAISON FEYNE	MONSIEUR	VIGIER JEAN PIERRE
39	COMMUNE DE	MALLERET	MADAME	BREHIN LORENE
40	COMMUNE DE	MALLERET BOUSSAC	MONSIEUR	RENARD ANTOINE

41	COMMUNE DE	MARS (les)	MONSIEUR	PETIT YVES
42	COMMUNE DE	MARSAC	MONSIEUR	VENIN LUCIAN
43	COMMUNE DE	MORTROUX	MADAME	BOUZET MARYSE
44	COMMUNE DE	NOTH	MONSIEUR	BRANDY SEBASTIEN
45	COMMUNE DE	NOUAILLE (la)	MONSIEUR	FAURE SEBASTIEN
46	COMMUNE DE	NOUHANT	MADAME	VIERA MYRIAM
47	COMMUNE DE	PONTARION	MONSIEUR	ESTADIEU BRUNO
48	COMMUNE DE	PONTCHARRAUD	MADAME	BREBION CELIA
49	COMMUNE DE	POUGE (la)	MONSIEUR	GODET SERGE
50	COMMUNE DE	PUY MALSIGNAT	MADAME	LEGRAND MARIE CLAIRE
51	COMMUNE DE	RETERRE	MADAME	BATIER JULIE
52	COMMUNE DE	ROUGNAT	MADAME	TESNIERES NATACHA
53	COMMUNE DE	SANNAT	MADAME	MALETERRE GAELE
54	COMMUNE DE	SAUNIERE (la)	MONSIEUR	LE GALLIARD FREDERIC
55	COMMUNE DE	SOUMANS	MONSIEUR	PARNIERE JEAN CLAUDE
56	COMMUNE DE	ST AGNANT DE VERSILLAT	MADAME	BROGNARA MYRIAM
57	COMMUNE DE	ST AGNANT PRES CROCQ	MADAME	HEISTEEG CARLA
58	COMMUNE DE	ST BARD	MADAME	DEBAY SANDRINE
59	COMMUNE DE	ST CHABRAIS	MONSIEUR	DUCOURTHIAL PHILIPPE
60	COMMUNE DE	ST DIZIER MASBARAUD	MONSIEUR	ROYERE JOEL
61	COMMUNE DE	ST ELOI	MADAME	MARCHAND COLETTE
62	COMMUNE DE	ST GERMAIN BEAUPRE	MONSIEUR	LARRAUD DIDIER
63	COMMUNE DE	ST LEGER LE GUERETOIS	MADAME	GAUTIER ROUGEOT MARIE ANNE
64	COMMUNE DE	ST MAIXANT	MONSIEUR	BAILLY JACKY
65	COMMUNE DE	ST MARTIN CHÂTEAU	MONSIEUR	BIRLOUET STEPHANE
66	COMMUNE DE	ST MAURICE LA SOUTERRAINE	MONSIEUR	PENNY NICOLAS
67	COMMUNE DE	ST MICHEL DE VEISSE	MADAME	DUBREUIL MARIE
68	COMMUNE DE	ST PIERRE BELLEVUE	MADAME	BRUSSON CATHERINE

69	COMMUNE DE	ST PRIEST	MADAME	MOREAU JOCELYNE
70	COMMUNE DE	ST PRIEST LA PLAINE	MADAME	GANE JULIE
71	COMMUNE DE	ST SEBASTIEN	MADAME	BOURGON ANNIE
72	COMMUNE DE	ST SILVAIN BAS LE ROC	MADAME	FERRION MICHELLE
73	COMMUNE DE	ST SULPICE LE DUNOIS	MONSIEUR	DEPALLE PATRICK
74	COMMUNE DE	ST SULPICE LE GUERETOIS	MONSIEUR	DOS SANTOS FREDERIC
75	COMMUNE DE	ST SULPICE LES CHAMPS	MADAME	MERLE ELODIE
76	COMMUNE DE	ST VAURY	MADAME	VILLARD MARYSE
77	COMMUNE DE	ST VICTOR	MONSIEUR	BURLAUD NICOLAS
78	COMMUNE DE	THAURON	MONSIEUR	SOULMAGNON PHILIPPE
79	COMMUNE DE	VERNEIGES	MONSIEUR	ZANETTA MATHIEU
80	COMMUNE DE	VIDAILLAT	MONSIEUR	PLACHADEAUX ALAIN
81	COMMUNE DE	VIERSAT	MONSIEUR	SANCELME Frédéric
82	COMMUNE DE	VILLARD	MONSIEUR	DELAPORTE FABRICE
83	COMMUNE DE	VILLENEUVE (1a)	MADAME	CHAPLAIS MARIE HELENE

**MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :**

1	COMMUNE DE	AHUN	MONSIEUR	CHARLES SERGE
2	COMMUNE DE	AJAIN	MONSIEUR	MARTY THOMAS
3	COMMUNE DE	ANZEME	MONSIEUR	BERTRAND CYRILLE
4	COMMUNE DE	ARFEUILLE CHATAIN	MONSIEUR	BRETON YOANN
5	COMMUNE DE	ARRENES	MADAME	DEVAUD JOELLE
6	COMMUNE DE	AURIAT	MADAME	DONZAUD NICOLE
7	COMMUNE DE	AZAT CHATENET	MONSIEUR	HIVERT ERIC
8	COMMUNE DE	BANIZE	MONSIEUR	VERGNE PIERRE
9	COMMUNE DE	BEISSAT	MADAME	LEFORT CATHERINE
10	COMMUNE DE	BENEVENT L'ABBAYE	MONSIEUR	ROUSSY JACKY
11	COMMUNE DE	BETETE	MONSIEUR	HEITZMANN JEAN BAPTISTE
12	COMMUNE DE	BLAUDEIX	MADAME	GEORGET AURELIE

13	COMMUNE DE	BLESSAC	MONSIEUR	DUMONTANT JEAN BAPTISTE
14	COMMUNE DE	BORD SAINT GEORGES	MADAME	COUTURIER MARIE
15	COMMUNE DE	BOURG D'HEM (le)	MONSIEUR	DESCHAMPS ROBERT
16	COMMUNE DE	BOURGANEUF	MONSIEUR	ROY JULIEN
17	COMMUNE DE	BOUSSAC	MONSIEUR	FOULON FRANCK
18	COMMUNE DE	BOUSSAC BOURG	MADAME	LUBOZ FRANCOISE
19	COMMUNE DE	BRIONNE (la)	MONSIEUR	RAPIN FRANCK
20	COMMUNE DE	BROUSSE	MONSIEUR	LE MAIRE
21	COMMUNE DE	BUSSIERE NOUVELLE	MADAME	LE MAIRE
22	COMMUNE DE	BUSSIERE ST GEORGES	MONSIEUR	THOMAZON GERARD
23	COMMUNE DE	CELLETTE (la)	MONSIEUR	CARCAT CAMILLE
24	COMMUNE DE	CHAMBERAUD	MONSIEUR	LE MAIRE
25	COMMUNE DE	CHAMBON SAINTE CROIX	MONSIEUR	CURIE SEBASTIEN
26	COMMUNE DE	CHAMPAGNAT	MONSIEUR	LAFONT DAMIEN
27	COMMUNE DE	CHAPELLE BALOUE (la)	MADAME	LE MAIRE
28	COMMUNE DE	CHAPELLE ST MARTIAL	MADAME	DESSEAUVE NADINE
29	COMMUNE DE	CHAPELLE TAILLEFERT (la)	MONSIEUR	DUBOSCLARD THIERRY
30	COMMUNE DE	CHARRON	MADAME	RIGAUD CHRISTIANE
31	COMMUNE DE	CHATELARD (le)	MADAME	COTENTIN MURIEL
32	COMMUNE DE	CHAUSSADE (la)	MADAME	DUMONTEIL AURELIE
33	COMMUNE DE	CHENIERS	MONSIEUR	CUVILLIEZ EMILIEN
34	COMMUNE DE	CLAIRAVAUX	MADAME	RUDMAN NICOLE
35	COMMUNE DE	CLUGNAT	MADAME	SIMONNET MICHELINE
36	COMMUNE DE	CROZANT	MADAME	PRUDHOMME DANIELLE
37	COMMUNE DE	CROZE	MADAME	CHAUVAT CLAIRE
38	COMMUNE DE	DONZEIL (le)	MADAME	GARRAUD LAURA
39	COMMUNE DE	DUN LE PALESTEL	MONSIEUR	DE GRAEVE GERARD
40	COMMUNE DE	FAUX LA MONTAGNE	MONSIEUR	AUZELLE FRANCIS

41	COMMUNE DE	FENIERS	MONSIEUR	LE MAIRE
42	COMMUNE DE	FORET DU TEMPLE (la)	MADAME	PENIN ANGELIQUE
43	COMMUNE DE	GARTEMPE	MADAME	MONNET ALEXIA
44	COMMUNE DE	GENOUILLAC	MONSIEUR	LEMAITRE STANILAS
45	COMMUNE DE	GIOUX	MADAME	BONIFAS CASTELLO KATLYNE
46	COMMUNE DE	GLENIC	MONSIEUR	DUFOSSE ALAIN
47	COMMUNE DE	GOUZON	MONSIEUR	LE MAIRE
48	COMMUNE DE	GRAND BOURG (le)	MONSIEUR	PICQUENOT QUENTIN
49	COMMUNE DE	JALESCHES	MADAME	JAMET ALEXANDRA
50	COMMUNE DE	JARNAGES	MONSIEUR	NGUYEN CONG VIEN ANDRE
51	COMMUNE DE	JOUILLAT	MADAME	BARRET ISABELLE
52	COMMUNE DE	LAVAUFRANCHE	MONSIEUR	ORSAL PATRICE
53	COMMUNE DE	LEPINAS	MONSIEUR	MATHIAUD MICKAEL
54	COMMUNE DE	LEYRAT	MONSIEUR	BONNAUD JACQUES
55	COMMUNE DE	LINARD MALVAL	MONSIEUR	LE MAIRE
56	COMMUNE DE	LIoux LES MONGES	MADAME	CASTELLO MARTINE
57	COMMUNE DE	LIZIERES	MONSIEUR	DESENFANT YANN
58	COMMUNE DE	MAGNAT L'ETRANGE	MONSIEUR	GUINOT THIERRY
59	COMMUNE DE	MAUTES	MADAME	PLAS YOLANDE
60	COMMUNE DE	MAZIERE AUX BONSHOMMES (la)	MONSIEUR	LE MAIRE
61	COMMUNE DE	MEASNES	MONSIEUR	LE MAIRE
62	COMMUNE DE	MERINCHAL	MADAME	LE MAIRE
63	COMMUNE DE	MONTEIL AU VICOMTE (le)	MONSIEUR	DUMEYNIÉ JEAN CLAUDE
64	COMMUNE DE	MOURIOUX VIELLEVILLE	MONSIEUR	JOUANNETAUD VINCENT
65	COMMUNE DE	MOUTIER D'AHUN	MADAME	DEPEIGE ISABELLE
66	COMMUNE DE	MOUTIER MALCARD	MONSIEUR	LE MAIRE
67	COMMUNE DE	MOUTIER ROZEILLE	MONSIEUR	LHERITIER LAURENT
68	COMMUNE DE	NEOUX	MONSIEUR	LANNAUD GUY

69	COMMUNE DE	NOUZERINES	MONSIEUR	ANTOINE CHRISTOPHE
70	COMMUNE DE	NOUZEROLLES	MADAME	COURATIER JOSIANE
71	COMMUNE DE	NOUZIERS	MADAME	DEMAY CORALIE
72	COMMUNE DE	PARSAC-RIMONDEIX	MONSIEUR	MOUILLERAT ALAIN
73	COMMUNE DE	PEYRABOUT	MONSIEUR	GIRAUD THOMAS
74	COMMUNE DE	PIERREFITTE	MADAME	CHARDIN MARIE HELENE
75	COMMUNE DE	PIONNAT	MADAME	PARAIN NELLY
76	COMMUNE DE	POUSSANGES	MADAME	GOUZE MARIE JEANNE
77	COMMUNE DE	ROCHES	MADAME	PAROTON CHRISTINE
78	COMMUNE DE	ROYERE DE VASSIVIERE	MONSIEUR	LE MAIRE
79	COMMUNE DE	SAGNAT	MADAME	FLUTEAU ISABELLE
80	COMMUNE DE	SARDENT	MADAME	DEHUREAUX ALICE
81	COMMUNE DE	SAVENNES	MADAME	DEFEMME JEANNETTE
82	COMMUNE DE	SERMUR	MADAME	CORDIER DOMINIQUE
83	COMMUNE DE	SOUS PARSAT	MADAME	CARLIER ANNIE
84	COMMUNE DE	SOUTERRAINE (la)	MONSIEUR	FILLOUX PATRICE
85	COMMUNE DE	ST AMAND JARTOUDEIX	MONSIEUR	PAROT JEAN PIERRE
86	COMMUNE DE	ST AVIT DE TARDES	MADAME	CHABREDIER SYLVIE
87	COMMUNE DE	ST CHRISTOPHE	MONSIEUR	JOUBERT JEROME
88	COMMUNE DE	ST DIZIER LES DOMAINES	MADAME	BOULLU CHATAIGNER NATHALIE
89	COMMUNE DE	ST FIEL	MONSIEUR	BARNAUD FRANCOIS
90	COMMUNE DE	ST FRION	MONSIEUR	ARNAUD CHRISTIAN
91	COMMUNE DE	ST GEORGES NIGREMONT	MADAME	LARBRE BERNADETTE
92	COMMUNE DE	ST GOUSSAUD	MADAME	SIMON SOPHIE
93	COMMUNE DE	ST HILAIRE LA PLAINE	MONSIEUR	PERIGAUD MARC
94	COMMUNE DE	ST HILAIRE LE CHÂTEAU	MONSIEUR	GORDIEN FRANCOIS
95	COMMUNE DE	ST JULIEN LA GENETE	MADAME	VIAL SYLVIANE
96	COMMUNE DE	ST LAURENT	MONSIEUR	DUPRAT VINCENT

97	COMMUNE DE	ST LEGER BRIDEREIX	MONSIEUR	CARON GABRIEL
98	COMMUNE DE	ST MARC A FRONGIER	MONSIEUR	JOSLIN JEAN LOUIS
99	COMMUNE DE	ST MARC A LOUBAUD	MADAME	TEYSSIER FURSY
100	COMMUNE DE	ST MARIEN	MADAME	MESSAGE CATHERINE
101	COMMUNE DE	ST MARTIN STE CATHERINE	MONSIEUR	SAINTE GEORGES BRUNO
102	COMMUNE DE	ST MAURICE PRES CROCQ	MADAME	BARDOLLE SYLVIE
103	COMMUNE DE	ST MOREIL	MONSIEUR	LE MAIRE
104	COMMUNE DE	ST ORADOUX DE CHIROUZE	MONSIEUR	SOULET PHILIPPE
105	COMMUNE DE	ST ORADOUX PRES CROCQ	MONSIEUR	BERTHOUT HERVE
106	COMMUNE DE	ST PARDOUX D'ARNET	MONSIEUR	BERTRAND MICHEL
107	COMMUNE DE	ST PARDOUX MORTEROLLES	MONSIEUR	CUQUEMELLE JEAN FRANCOIS
108	COMMUNE DE	ST PIERRE LE BOST	MONSIEUR	VILLATTE ANTHONY
109	COMMUNE DE	ST PRIEST LA FEUILLE	MADAME	LE MAIRE
110	COMMUNE DE	ST SILVAIN MONTAIGUT	MADAME	DALLIER AMELIE
111	COMMUNE DE	ST SILVAIN SOUS TOULX	MADAME	DESFORGES AURORE
112	COMMUNE DE	ST YRIEIX LES BOIS	MONSIEUR	AUCOUTURIER ALEX
113	COMMUNE DE	STE FEYRE	MADAME	GOUBA-LEYRAT JEANNE
114	COMMUNE DE	STE FEYRE LA MONTAGNE	MONSIEUR	BIALOUX CLAUDE
115	COMMUNE DE	TERCILLAT	MADAME	AUSSANAIRE BEATRICE
116	COMMUNE DE	TOULX SAINTE CROIX	MONSIEUR	PORTET GUILLAUME
117	COMMUNE DE	TROIS FONDS	MADAME	DUMOND MADELEINE
118	COMMUNE DE	VALLIERE	MONSIEUR	BERGERON GUILLAUME
119	COMMUNE DE	VAREILLES	MONSIEUR	HUGUET SYLVAIN

**ASSISTAIENT EGALEMENT :**

Madame Marika GUIMBRETIERE, responsable coordonnateur du SDIC 23,  
 Madame Nadia LEKHDER, en charge de la comptabilité du SDIC 23,  
 Madame Catherine BELUGEON, en charge du secrétariat du SDIC 23.

\*\*\*\*\*

## I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 20 FEVRIER 2020

Après avoir constaté que le procès-verbal de la séance du 20 février 2020 est parvenu sans difficulté aux délégués, et qu'aucune modification n'est demandée, le Président le soumet aux voix.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent le procès-verbal de la réunion du 20 février 2020.*

## II. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 AOUT 2020

Après avoir constaté que le procès-verbal de la séance du 11 Aout 2020 est parvenu sans difficulté aux délégués, qu'un changement de nom est à noter, il faut lire Monsieur DESENFANT pour la commune de LIZIERES et qu'aucune autre modification n'est demandée, le Président le soumet aux voix.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent le procès-verbal de la réunion du 11 août 2020.*

## III. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Vice-président du SDIC 23, assure la Présidence et présente le compte de gestion 2020.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à la majorité le compte de gestion 2020.*

## IV. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Vice-président du SDIC 23, assure la Présidence et présente le compte de gestion 2020.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à la majorité le compte de gestion 2020.*

## V. AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Vice-Président du SDIC 23, rappelle aux membres du Comité Syndical les éléments suivants :

### ■ Pour Mémoire :

↻ Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 99 259,33 €
↻ Excédent d'investissement antérieur reporté :	+ 65 855,03 €

### ■ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2020 :

↻ Solde d'exécution de l'exercice :	+ 0,00 €
↻ Solde d'exécution cumulé :	+ 65 855,03 €

### ■ Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2020 :

↻ Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 65 855,03 €
↻ Rappel du solde des restes à réaliser :	/

Besoin de financement total : 0,00 €

### ■ Résultat de fonctionnement à affecter :

↻ Résultat d'exécution de l'exercice :	+ 12 427,19 €
↻ Résultat antérieur :	+ 99 259,33 €

TOTAL A AFFECTER : + 111 686,52 €

En conséquence, le Vice-Président propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

- En report à la section de fonctionnement pour 111 686,52 €.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à la majorité l'affectation du résultat 2020 en report à la section de fonctionnement pour 111 686,52€.*

## VI. TAUX DE COTISATIONS, TARIFS MAINTENANCE ET FORMATIONS 2021

Le Président propose les tarifs suivants pour la cotisation, les maintenances et les formations 2021.

### COTISATION 2021 AU SDIC

	2020	2021
Communes de moins de 200 habitants	60 €	60 €
Communes de 200 à 500 habitants	86 €	86 €
Communes de 501 à 1000 habitants	111 €	111 €
Communes de plus de 1000 habitants	137 €	137 €

**MAINTENANCE ENVIRONNEMENT NUMERIQUE**  
**POUR MEDDI/VN (CADASTRE) 2021**

	2020	2021
MAJ CADASTRE « MEDDI/VN »	126,00 €	126,00 €

**MAINTENANCE CERIG 2021 + AIDE PESV2**

	2020	2021
Communes de moins de 200 habitants	437 €	437 €
Communes de 200 à 500 habitants	471 €	471 €
Communes de 501 à 1000 habitants	503 €	503 €
Communes de plus de 1000 habitants	538 €	538 €

**MAINTENANCE ETAT CIVIL CERIG 2021**

	2020	2021
Communes de moins de 200 habitants	40 €	40 €
Communes de 200 habitants et plus	51 €	51 €

**TARIFS DES MODULES**

**ENVIRONNEMENT NUMERIQUE**  
**PACK MEDDI/VN (CADASTRE) 2021**

	2020	2021
CADASTRE « MEDDI/VN »	720,00 € TTC	720,00 TTC

## Prestation de service CERIG 2021

	2020	2021
<b><u>NOUVEAU</u></b>		
<b><u>MODULE DSN</u></b>		<b><u>180,00 € TTC</u></b>
Rappel des modules et dispositifs		
Transfert de fichiers	378,00 € TTC	<b>378,00 € TTC</b>
Formation individuelle	390,00 € TTC	<b>390,00 € TTC</b>
Abonnement plateforme Hélios Actes	300,00 € TTC	<b>300,00 € TTC</b>
Dématisation budgétaire (TOTEM)	240,00 € TTC	<b>240,00 € TTC</b>
Option Prélèvement et PAYFIP	300,00 € TTC	<b>300,00 € TTC</b>
Interface CHORUS	360,00 € TTC	<b>360,00 € TTC</b>
Gestion Electronique Documentaire (archivages)	780,00 € TTC	<b>780,00 € TTC</b>
Module plateforme dématérialisation « ACTE-HELIOS »	540,00 € TTC	<b>540,00 € TTC</b>
CLIC'ESI POUR FACTURATION	216,00 € TTC	<b>216,00 € TTC</b>
Module Etat Civil Dématérialisation	216,00 € TTC	<b>216,00 € TTC</b>
Maintenance CHORUS	45.16 € TTC	<b>45.16 € TTC</b>
Module Interface PASRAU	420,00 € TTC	<b>420,00 € TTC</b>
Module PES Marché	96,00 € TTC	<b>96,00 € TTC</b>
Module PES Retour	216,00 € TTC	<b>216,00 € TTC</b>
ADHESION PACK CERIG (compta, paye, élection, immobilisation, état civil, emprunt, eau et assainissement et dématérialisation compta/payé)	2 426,40 € TTC	<b>2 426,40 € TTC</b>

*Rappel* : La formation pour le module interface CHORUS est payée par le sdic soit 129,60 € ainsi que le module Etat civil dématérialisation pour 132 €. Le module DSN est facturé 360 €, le sdic prend en charge la moitié du tarif, soit 180 €/commune.

### **MAINTENANCE FAST 2021**

	2020	2021
FAST	72 €	72 €

### **ACCES FAST BUDGET 2021**

	2020	2021
FAST	120 €	120 €

☞ Les formations :

#### a) **Mairig**

Le Président propose de reconduire les formations pour 10 demi-journées en 2021. Toutefois, si les formations MAIRIG remportent un franc succès, il propose de donner pouvoir au bureau pour éventuellement augmenter le nombre de ces formations pour cette année. Après avis favorable des membres du Bureau, il précise que ces formations sont dispensées gratuitement. (Pour mémoire le coût d'une demi-journée de formation était de 30 € par participant).

## **b) Bureautique**

Le Président propose que les formations, dispensées à la demande comme le prévoit la délibération n° 2009-01/09, soient reconduites en 2021. Après avis favorable des membres du Bureau, il propose que ces formations soient dispensées gratuitement.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à la majorité les taux de cotisations, les tarifs de maintenance et de formations pour l'année 2021.*

## **VII. INDEMNITES DES AGENTS DANS LE CADRE DE LEUR ACTIVITE ACCESSOIRE**

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que la direction, le secrétariat, la comptabilité et les relations commerciales du Syndicat sont assurés par des agents du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dans le cadre d'une activité accessoire, conformément au décret-loi du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls de retraites, de rémunérations et de fonctions.

Le Président rappelle la rémunération :

- Pour l'agent en charge de la comptabilité, 8<sup>ème</sup> échelon Echelle C3, Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Pour l'agent en charge du secrétariat et des relations commerciales, 8<sup>ème</sup> échelon Echelle C3, Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- Pour le Responsable coordinateur au sein du SDIC 23, 12<sup>ème</sup> Echelon Echelle de Rédacteur.

Et propose que cette rémunération soit en concordance avec leur grade :

- Pour l'agent en charge de la comptabilité, 10<sup>ème</sup> échelon, Echelle de Rédacteur à raison de 9/35<sup>ème</sup>
- Pour l'agent en charge du secrétariat et des relations commerciales, 8<sup>ème</sup> échelon Echelle C3, Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 9/35<sup>ème</sup>
- Pour le Responsable coordinateur au sein du SDIC 23, 11<sup>ème</sup> Echelon Echelle de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 9/35<sup>ème</sup>.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à la majorité cette proposition.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Monsieur Antoine RENARD  
Délégué de la commune  
de MALLERET-BOUSAC

Monsieur Didier BARDET  
Délégué de la commune de  
FLEURAT